

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE	Numéro de permis 2019562	Date d'inspection Le 18 janvier 2021	
Nom de l'établissement École de la Petite enfance 3		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets
- Au moins 50 % des éducateurs sont titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Trois éducatrices sont présentement inscrites à la formation d'introduction à la petite enfance
- Une programmation des activités planifiée et documentées est faite et tenue.

original signé par  
Carole Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Julie Plourde

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date